

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU
TRAVAIL

DECRET N° 77/47 du 24/1/77
/MJT.DGT.DCGPCE. *MB*
Portant reclassement et nomination de
Monsieur BIKOU-MBYS Honoré Greffier en
Chef.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

(/ISAS:

- D.F.*
- (/u la constitution du 24 Juin 1973;
 - (/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
 - (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
 - (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
 - (/u le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
 - (/u le décret 62-426/FP du 29.12.1962 fixant statut des cadres de la catégorie A des SAF;
 - (/u le décret 59/23 du 30.1.1959 fixant les conditions d'intégration des fonctionnaires;
 - (/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
 - (/u le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
 - (/u la lettre n° 1767/PM.CG.PCM du 21.7.76 concernant le reclassement en AI des agents qui obtiennent en cours de carrière la licence Universitaire;
 - (/u l'acte 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;
 - (/u le décret 75/541 du 18.12.75 fixant la composition des membres du Conseil du Gouvernement;
 - (/u l'arrêté n° 0394/MJ.DSC du 22.1.76 portant promotion de Monsieur BIKOU-MBYS Honoré;
 - (/u la demande de l'intéressé;
- C.F.*

.../...

DECRETE :

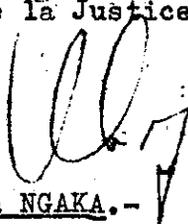
ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret 62-426 du 29 Décembre 1962, Monsieur BIKOU-MBYS Honoré, Greffier en Chef 2° classe 2° échelon, indice 680 des cadres de la catégorie A hiérarchie II du service judiciaire en service au Secrétariat Général du Conseil d'Etat à Brazzaville titulaire de la licence en droit, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I des SAF et nommé Administrateur 1er échelon indice 790 ACC= néant.

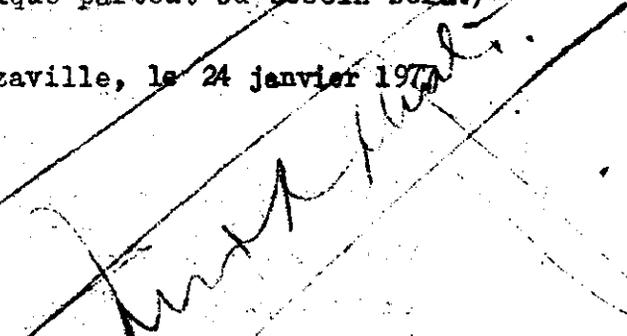
ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 24 janvier 1974

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Président du
Conseil des Ministres,

Le Ministre de la Justice
et du Travail,


Pierre NGAKA.-


Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Alphonse POATY.-

AMPLIATIONS:

JORPC 1
DGT, DCGPCE 3
D.F. 2
C.F. 2
MJT 2
SGCM/BC 3
DOSSIER 3
INTERESSE 1
DSC 2
SAG Etat 1